

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES ET ACCORDS-CADRES

DC₁

LETTRE DE CANDIDATURE DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Δ -	Ide	ntif	icati	on de	e l'ac	heteur
~ -	IUC	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	ıvatı	OH G	- I ac	HUCLUM

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

B-Ob	iet de	la cons	ultation.
------	--------	---------	-----------

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Pré	sentation du can	didat.			
(Cocher	la case correspondan	te.)			
siège so télécopie	cial (si elle est différ	et la dénomina ente de celle Τ; à défaut, ι	ation sociale du cai de l'établissement, in numéro d'identific	ndidat individuel, les adresses de son établissemen , son adresse électronique, ses numéros de télép cation européen ou international ou propre au pays d	hone et de
	Le candidat est u	n groupemer	nt d'entreprises :		
	☐ conjoint	OU	solidaire		
E	n cas de groupeme	nt conjoint, le	e mandataire est s	olidaire :	
	NON	OU	OUI		
F - Iden	tification des me	mhres du	arounement et	répartition des prestations.	
(Tous le	s membres du grou _l	pement rempl	issent le tableau d	i-dessous. En cas de groupement conjoint, les m des prestations que chacun d'entre eux s'engage à r	
N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)			Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	
					1

^(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.
(**) Pour les groupements conjoints.
(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des LCD.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Interdictions de soumissionner

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45,46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- b) être en règle au regard des articles <u>L. 5212-1</u> à <u>L. 5212-11</u> du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés..

F2 - Capacités.

	ement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer ue et financière et des capacités techniques et professionnelles :
☐ le formulaire DC2.	les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD].]

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Date de la dernière mise à jour : 31/03/2016

3